

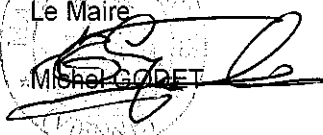
**CONVOCAION POUR LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 9 OCTOBRE 2023**

**IL EST PORTÉ À LA CONNAISSANCE DE LA POPULATION QUE LE
CONSEIL MUNICIPAL SE RÉUNIRA LE LUNDI 09 OCTOBRE 2023 À
20 H 00 À L'ESPACE FRANÇOIS RABELAIS.**

Avec l'ordre du jour suivant :

- **Approbation du compte rendu de la réunion du 4 septembre 2023**
- **Information des membres du Conseil Municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été données (cf délibérations n°2022/007 du 17 janvier 2022)**
 - Avenant n° 2 au marché de groupements de travaux – Village de Moulin – avec SRD et Eaux-de-Vienne : correction d'une erreur matérielle dans le CCAP
- **Administration générale**
 - Approbation de la convention de mutualisation entre la Communauté de communes des Vallées du Clain et la commune de Smarves portant sur l'entretien du stade de Tir à l'arc « Philippe BARRAULT » pour la période 2022 à 2025.
 - Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) révisé
 - Approbation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) révisé
- **Urbanisme - Travaux**
 - Attribution du marché travaux concernant le bâtiment de la mairie
 - Lotissement de la Clorine : Prix de cession des lots A1, A2 et B
- **Budget - Finances**
 - Budget principal : Décision modificative n°1
 - Budget annexe « Lotissement de la Clorine » : Décision modificative n°1
 - Solidarité : Séisme au Maroc
- **Ressources Humaines**
 - Convention unique d'adhésion pour les missions complémentaires facultatives du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne
 - RIPSEEP : agents mis à disposition par le Centre de Gestion de la Vienne
 - Inscription d'un agent à la formation BAFA
- **Jeunesse - Affaires scolaires et périscolaires**
 - Prise en charge des primes d'assurance individuelle pour les bénévoles de l'aide aux devoirs pour l'année 2023-2024
 - Convention avec « Imagine la Paix »
 - Convention avec « Coach ta Forme »
 - Convention avec le Judo Club Miosson
 - Convention avec l'EMIL
- **Questions et informations diverses**

Smarves, le 2 octobre 2023

Le Maire

MICHEL GORET